



COMMUNICATION ON PROGRESS

Année 2020

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT | 3 |
| 2. GROUPE MONDIAL PROTECTION : PRÉSENTATION..... | 4 |
| 3. SYNTHÈSE | 6 |
| 3.1. Résultats 2020 | 6 |
| 3.2. Objectif 2021 | 7 |
| 4. DROITS DE L'HOMME | 8 |
| 4.1. Rappel des principes du Pacte Mondial | 8 |
| 4.2. Politique et objectifs | 8 |
| 4.3. Mise en œuvre et résultats | 8 |
| 5. CONDITIONS DE TRAVAIL | 9 |
| 5.1. Rappel des principes | 9 |
| 5.2. Politique et objectifs | 9 |
| 5.3. Mise en œuvre | 9 |
| 5.4. Résultats..... | 10 |
| 6. ENVIRONNEMENT..... | 12 |
| 6.1. Rappel des principes | 12 |
| 6.2. Politique et objectifs | 12 |
| 6.3. Mise en œuvre et résultats | 12 |
| 7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION..... | 13 |
| 7.1. Rappel des principes | 13 |
| 7.2. Politiques et objectifs..... | 13 |
| 7.3. Mise en œuvre | 13 |
| 7.4. Résultats..... | 14 |

1. RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

Acteur du secteur de la sécurité privée, le Groupe Mondial Protection est un ensemble de sociétés, de dimension nationale qui est avant tout une entreprise de services au service des autres.

Elle est une histoire à partager et à transmettre. Le Groupe Mondial Protection fonde ses actions sur quatre piliers fondamentaux, hérités de son histoire, qui lui donnent son âme : Partager, Fédérer, Réunir et Réussir. Nous croyons en un management par la confiance, en l'esprit d'équipe, au dialogue social respectueux et constructif et au bien-être de nos collaborateurs.

Chacune des 4 000 « pierres », collaborateurs, qui composent notre Groupe, tellement différents, riches de leur cœur et forts de leur âme, constituent la quintessence de notre édifice. Notre « ADN » est de rester une entreprise citoyenne donnant de son temps, partageant ses valeurs républicaines, sa richesse humaine et financière.

Notre ligne de conduite :

« Ensemble, s'impliquer pour mieux vivre »,

En renouvelant, pour 2021, notre adhésion aux grands principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme, Droit du Travail, Protection de l'Environnement et Lutte contre la Corruption, nous réitérons notre engagement à les respecter et les promouvoir dans notre sphère d'influence.

Pour nos collaborateurs, clients et partenaires, nous avons toujours à cœur de faire avancer le progrès social, l'entreprise, l'emploi, la compétence et le développement, d'un même pas.

Par la présente communication, nous partageons les actions menées en 2020 et celles que nous projetons de réaliser, toujours avec le concours proactif de chacun au sein de notre entreprise.

Pascal Kiekens

Président-Directeur Général

2. GROUPE MONDIAL PROTECTION : PRÉSENTATION

ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ PRIVÉE

- Sûreté Humaine,
- Sécurité Incendie
- Sécurité Portuaire Et Aéroportuaire, Et Sécurité Évènementielle
- Sécurité Electronique Et Télésurveillance
- Protection Physique des Personnes

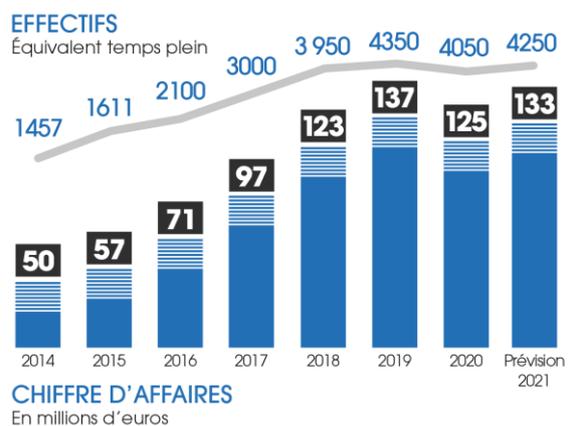
AUTRES ACTIVITÉS

- Services évènementiels
- Distribution de matériels et tenues professionnels

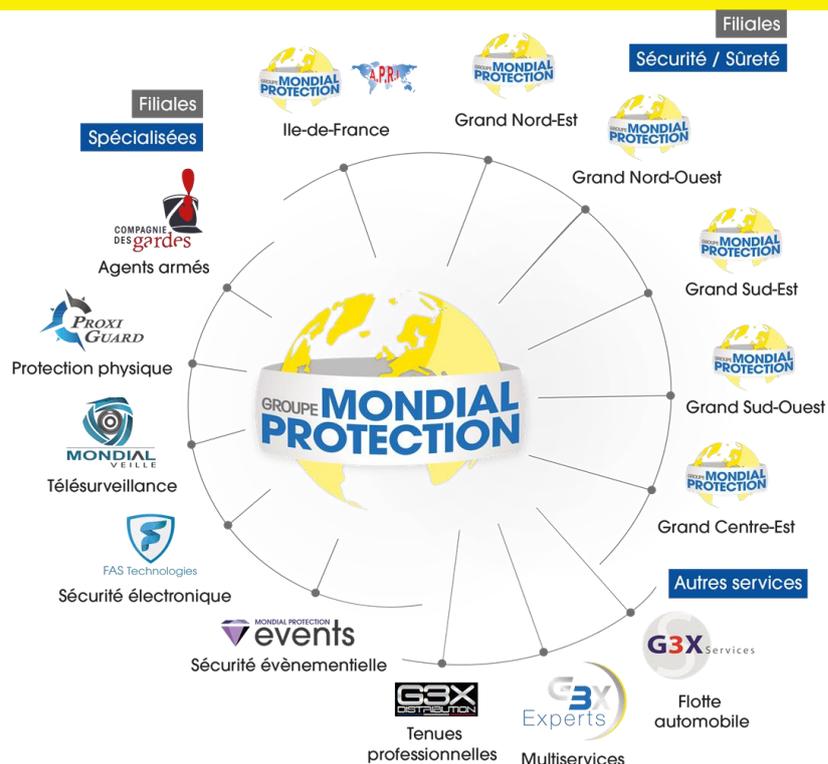
Dénomination sociale de la holding
 Forme Juridique
 Capital Social
 Création de Mondial Protection
 Siège Social
 Adhésion au Global Compact

MONDIAL PROTECTION FRANCE
 Société par Actions Simplifiée
 15 000 000 €
 1^{er} juillet 1997
 Massy - France
 Mai 2014

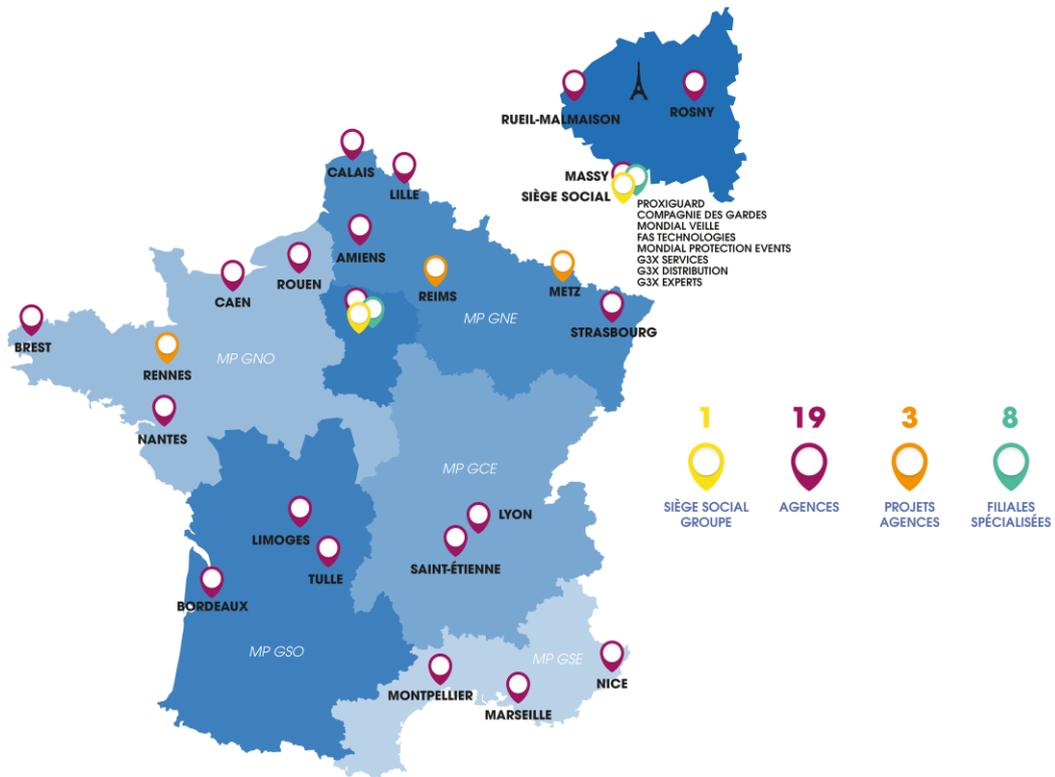
Evolution du Chiffre d'Affaires (M€) et des effectifs
 Données janvier 2021



LES FILIALES



LES IMPLANTATIONS



LES MÉTIERS



Sûreté et sécurité

Des biens et des personnes



Multi Services



Sécurité Électronique

LES SPÉCIALITÉS



Aéroportuaire



Tertiaire



Industriel



Portuaire



Événementiel



Nucléaire



Ferroviaire



Patrimoine public



Militaire



Santé



Distribution

3. SYNTHÈSE

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe Mondial Protection s'engage à défendre et promouvoir les valeurs fondamentales de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et des bonnes pratiques liées au respect des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement ainsi que de l'éthique et de conformité des affaires dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a impacté l'activité du Groupe en 2020 : certaines des actions initialement prévues au cours de l'année ont vu leur réalisation décalée, voire reportée, en tout ou partie, sur 2021.

3.1. Résultats 2020

Les actions de fond menées par notre Groupe en 2020 sont exposées dans le tableau ci-après :

| THÈME | ACTION(S) | STATUT DES ACTIONS DECEMBRE 2020 |
|---|--|--|
| Environnement Principe 8 | Suivi de la flotte de véhicules et accroissement du nombre de véhicules hybrides et électriques | Action menée en continu. |
| Environnement Principe 8 | Préparation du projet de reconditionnement des matériels dormants au sein des agences du Groupe | Organisation des retours et premiers reconditionnements |
| Environnement et Conditions de travail Principes 8 et 6 | Partenariat avec un réseau d'entreprises disposant d'un agrément « Entreprise Adaptée » ou « Entreprise d'Insertion » pour la gestion des déchets de bureaux | Contrat cadre pour la collecte des papiers et autres déchets de bureaux issus d'un tri sélectif à la source |
| Conditions de travail | Ligne d'écoute et d'accompagnement psychologique à disposition des collaborateurs | Ligne d'écoute en service depuis le 1 ^{er} septembre 2019 pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe |
| Conditions de travail | Service Réclamations à disposition des collaborateurs | Permanence téléphonique réclamations en place depuis le 6 septembre 2019 |
| Conditions de travail Principe 6 | Suivi de la performance des Ressources Humaines (RH) | Renforcement du tableau de bord RH : améliorations en cours pour son automatisation Edition de l'index égalité H/F |
| Conditions de travail Principe 6 | Mise en œuvre de la feuille de route handicap : réalisation de deux campagnes de sensibilisation au handicap | Sensibilisation au handicap auditif et à la Langue des Signes Françaises (LSF) à l'occasion de « La Journée nationale de l'Audition » le 12 mars 2020 Sensibilisation au handicap visuel à l'occasion de « La Journée Mondiale de la Vue » le 08 octobre 2020 |
| Droit de l'Homme | Participation du Groupe Mondial Protection à des actions solidaires | En continu |
| Lutte contre la corruption | Fourniture d'informations financières à certains fournisseurs dans le cadre de l'application des règles Tracfin | En continu |

Le Groupe Mondial Protection a effectué une mise à jour de sa politique Qualité - Sécurité - Environnement en décembre 2020 afin d'aligner ses actions et ses engagements RSE. Ceux-ci y sont développés autour de 5 axes : collaborateurs, clients, éthique, environnement et performance.

Il maintient par ailleurs les engagements RSE définis dans sa Charte éthique en 2017 (respect des personnes, respect de la légalité, respect de l'environnement, droit de la concurrence, lutte contre la corruption, prévention des conflits d'intérêt) et signés par l'ensemble du personnel administratif et d'encadrement.

3.2. Objectif 2021

Pour 2021, le Groupe Mondial Protection maintient son objectif de développement en renforçant le recours à la technologie lui permettant de proposer une offre de sécurité combinée (mise en place d'un PC pour la télésurveillance et la vidéoprotection), tout en prenant en compte le bien-être au travail de ses collaborateurs et collaboratrices grâce auxquels le fonctionnement de l'entreprise au quotidien est rendu possible.

Pour chacun des quatre axes du PACTE MONDIAL présentés ci-après, sont rappelés les principes, puis sont déclinés la politique et les objectifs correspondants, les actions mises en œuvre et leurs résultats.

4. DROITS DE L'HOMME

4.1. Rappel des principes du Pacte Mondial

| | |
|------------|---|
| Principe 1 | Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence |
| Principe 2 | Ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme |

4.2. Politique et objectifs

Le Groupe Mondial Protection s'implique plus que jamais dans la vie citoyenne auprès des associations dont il se veut être un partenaire essentiel dans le cadre, notamment, d'actions sociales au sein de quartiers dits « difficiles ». Ces actions sont menées en faveur :

- de l'insertion professionnelle,
- du handicap,
- de l'intégration de populations discriminées.

En interne, le Groupe Mondial Protection :

- poursuit l'ouverture de son offre de recrutement à des candidatures diversifiées,
- maintient son engagement à garantir à chacun d'être traité avec respect et équité, sans distinction de sexe, race, ethnie, nationalité, mœurs, religion ou handicap.

4.3. Mise en œuvre et résultats

En 2020 :

- renouvellement de la convention de mécénat pour le programme des « Cadets de la gendarmerie d'Ile-de-France » avec l'« ANORGEND », association de gendarmes d'active et de réserve, pour accompagner la reconversion des personnels blessés de la Gendarmerie Nationale.
- renouvellement de l'engagement du Groupe en tant que partenaire de la Garde Nationale pour fournir notamment de l'aide aux militaires blessés en opération, dans leur reconversion professionnelle ; cet engagement s'est aussi concrétisé par l'établissement d'une convention de soutien à la politique de réserve militaire : nos salariés ont la possibilité de poser des congés pour effectuer des périodes de réserves (8 jours/an).
- signature, en novembre, d'un partenariat avec les armées de Terre, de l'Air et la Marine pour la reconversion des militaires afin qu'ils soient embauchés au sein de notre Groupe à l'issue de leur carrière : dans ce cadre les armées financent la formation nécessaire à la reconversion dans nos métiers.
- financement, via son fond de dotation, d'une maison médicale dans un quartier de Marseille privé d'offre de soins.

Pour 2021 :

- poursuite des engagements pris en 2020,
- projet d'accord avec les sapeurs-pompiers professionnels pour accompagner la reconversion des personnels blessés de la BSPP.

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

5.1. Rappel des principes

| | |
|------------|--|
| Principe 3 | Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociations collectives |
| Principe 4 | Contribuer à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire |
| Principe 5 | Abolir de façon effective le travail des enfants |
| Principe 6 | Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession |

5.2. Politique et objectifs

Suivre et respecter la réglementation française applicable dans le cadre de l'exercice de nos activités, qui inclut de ne recourir à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni exécuté par les enfants, et de reconnaître la liberté d'association et le droit à la négociation collective, reste le premier de nos engagements.

Au-delà de cette condition minimale, le Groupe Mondial Protection souhaite placer ses collaborateurs dans les meilleures conditions pour l'exercice de leurs fonctions ; en particulier :

- prévenir tout risque pour la santé et la sécurité des salariés,
- privilégier les contrats de travail pérennes,
- créer un environnement de travail où chacun pourra s'épanouir en particulier grâce aux formations et accompagnements internes reçus,
- lutter de manière la plus déterminée contre toute pratique de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel,
- respecter le droit de chacun à la liberté d'association et d'implication syndicale,
- conserver un dialogue social régulier, fréquent et de qualité.

5.3. Mise en œuvre

Malgré le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 qui a impacté le calendrier des NAO (report partiel à 2021) le Groupe a maintenu, tout au long de l'année 2020, un dialogue social régulier tant vis-à-vis des salariés que des représentants du personnel. Dans ce contexte particulier, le dialogue a donné lieu :

- à la mise en place d'accords spécifiques temporaires liés à la crise (gestion de l'activité partielle, de l'activité partielle longue durée, et autres mesures exceptionnelles),
- au maintien d'une information régulière du personnel et des représentants du personnel :
 - communication au quotidien des nouvelles dispositions relatives à la gestion de la crise sanitaire,
 - rappels fréquents relatifs :
 - aux dispositifs d'écoute des collaborateurs en place au sein du Groupe :
 - Ligne d'écoute psychologique
 - Service réclamations
 - aux référents en place pour le Groupe et au sein des CSE :
 - Référent Handicap
 - Référents Harcèlement (moral et sexuel)

Réalisations en 2020 :

- choix et préparation de la mise en place d'un outil de suivi des temps de travail et des congés des collaborateurs administratifs
- promotions internes de plusieurs personnels ayant évolué vers des postes de direction au sein de nos agences
- dans le cadre de la feuille de route « Handicap » : deux campagnes de sensibilisation au handicap ont été menées et un atelier d'animation a été organisé dans le respect des gestes et mesures barrières :
 - Sensibilisation au handicap auditif et à la Langue des Signes Françaises (LSF) à l'occasion de « La Journée nationale de l'Audition » le 12 mars 2020
 - Sensibilisation au handicap visuel à l'occasion de « La Journée Mondiale de la Vue » le 08 octobre 2020

Projets 2020 poursuivis sur 2021 :

- paramétrage de l'outil de suivi des temps de travail et des congés des collaborateurs administratifs,
- création d'un niveau intermédiaire de management au sein du Groupe : mise en place de directeurs régionaux issus de la promotion interne
- établissement d'accords relatifs à :
 - la parité Hommes/ Femmes
 - un plan senior
 - un plan handicap

Projets 2021 :

- apporter des compléments au Règlement intérieur révisé en 2019 en matière de :
 - lutte contre la corruption
 - gestion du télétravail
 - usage des outils informatiques

5.4. Résultats

Dans ce contexte particulier de pandémie, le Groupe Mondial Protection s'est appuyé sur son plan de continuité d'activité afin de déployer tous les moyens nécessaires au maintien de l'activité de ses collaborateurs :

- Prévention :
 - Intégration du risque épidémique / pandémique dans le Document Unique d'Evaluation des Risques dans le cadre de sa mise à jour
 - Sensibilisation, communication régulières relatives à la prévention contre les risques liés à l'épidémie :
 - Création de nombreux affichages internes de prévention
 - Formations en ligne relatives aux gestes barrières
- Protection :
 - Mise en œuvre et développement du télétravail au sein du Groupe lorsque cela était possible :
 - à l'occasion des changements de matériel informatique, attribution d'un ordinateur portable aux salariés concernés,
 - recours autant que possible aux visio-conférences pour les réunions tant internes, avec les équipes, qu'avec les clients ;

- Adaptation des protocoles sanitaires et aménagement des postes de travail ne permettant pas le télétravail en y associant la médecine du travail ;
- Mise à disposition des équipements de protection individuelle nécessaires.

En complément du dialogue social, et comme les années précédentes, afin de favoriser la communication interne (ascendante, descendante et transverse) et maintenir le lien entre l'opérationnel et le fonctionnel, les membres du CODIR se sont régulièrement déplacés en agence et sur le terrain au cours de l'année 2020.

Le Groupe Mondial Protection respecte la réglementation française applicable dans le cadre de l'exercice de ses activités : il n'a recours, directement ou indirectement, à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants.

Le Groupe privilégie les contrats de travail pérennes ; les contrats à durée déterminée sont utilisés de façon ponctuelle dans le cadre :

- des remplacements en cas d'absences pour congés ou maladie.
- des commandes exceptionnelles de prestations.

La répartition des effectifs permanents au sein de nos filiales (hors services supports) est présentée dans le tableau ci-après :

| EFFECTIFS PERMANENTS 2020 (moyenne annuelle) | |
|--|-------------|
| Cadres | 75 |
| dont cadres femme | 5 |
| dont cadres homme | 70 |
| Agents de maîtrise | 453 |
| dont agents de maîtrise femme | 22 |
| dont agents de maîtrise homme | 431 |
| Employés | 3043 |
| dont employés femme | 310 |
| dont employé homme | 2733 |
| Travailleurs handicapés | 62 |
| dont travailleurs handicapés femme | 7 |
| dont travailleurs handicapés homme | 55 |
| Effectif total | 3571 |

6. ENVIRONNEMENT

6.1. Rappel des principes

| | |
|------------|---|
| Principe 7 | Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement |
| Principe 8 | Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement |
| Principe 9 | Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement |

6.2. Politique et objectifs

Le Groupe Mondial Protection, avec le concours actif de l'ensemble de ses équipes, s'engage à œuvrer au quotidien pour limiter l'impact environnemental de ses activités.

Son action est centrée prioritairement sur la limitation des consommations de ressources énergétiques.

6.3. Mise en œuvre et résultats

Les actions menées en 2020 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées antérieurement.

Réalisations en 2020 :

- finalisation du déploiement de la dématérialisation des fiches de paie ;
- revue de la clause environnementale dans les contrats de sous-traitance ;
- suivi de la bonne utilisation du parc d'imprimantes / copieurs du Groupe (réglages pour une rationalisation des impressions : validation par badge ou code ; recto/verso et noir et blanc par défaut) ;
- déploiement du moteur de recherche responsable, LILO, et contribution à l'association « Cœur de Forêt » qui agit depuis 2005 pour la protection des forêts et des peuples qui y vivent ;
- réalisation de l'audit énergétique réglementaire (flotte automobile) ;
- poursuite de la réduction de l'empreinte carbone du parc véhicules :
 - suivi des consommations de carburant,
 - augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques de notre parc à chaque fois que le contexte d'exercice de nos missions le permet ;

| État du parc de véhicules et de la consommation de carburant associée | | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Consommation Gazole (litres) | | 151 942 | 178 294 | 209 388 | 187 313 | 151 460 |
| Consommation Essence (litres) | | 131 727 | 116 432 | 47 357 | 35 591 | 22 332 |
| Consommation globale de carburant (litres) | | 283 669 | 294 726 | 256 745 | 222 904 | 173 792 |
| Nombre de véhicules | | 180 | 181 | 191 | 152 | 94 |
| Nombre de véhicules | hybrides | 72 | 54 | 37 | 25 | 15 |
| | électriques | 12 | 11 | 7 | 5 | 2 |
| % dans le parc | véhicules hybrides | 40% | 29,8% | 19,4% | 16% | 18,5% |
| | véhicules électriques | 6,7% | 6,1% | 3,6% | 3,3% | 2% |

- Développement d'agences locales pour plus de proximité géographique avec nos clients

| | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Nombre d'implantations géographiques | 18 | 17 | 17 | 15 | 12 |

7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

7.1. Rappel des principes

| | |
|-------------|---|
| Principe 10 | Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin |
|-------------|---|

7.2. Politiques et objectifs

Le Groupe Mondial Protection invite tous ses salariés à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

7.3. Mise en œuvre

La Charte Ethique du Groupe, mise à jour fin 2017, fait l'objet de campagnes de signatures régulières auprès du personnel de Direction et d'encadrement des services supports et des agences. Elle définit le cadre des exigences applicables au sein du Groupe en matière de RSE et complète les dispositions réglementaires de la profession, en particulier :

- le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure applicable pour toute prestation de sécurité privée,
- et les règles déontologiques de la profession signées, à l'embauche, par chacun de nos agents œuvrant.

Les réunions périodiques d'échanges entre les services supports et les agences en régions permettent de sensibiliser le personnel de Direction et d'encadrement aux bonnes pratiques et de leur communiquer régulièrement l'actualité réglementaire et légale en général.

Dans le cadre des pratiques conventionnelles,

- la Direction Commerciale du Groupe veille à ce que soient scrupuleusement respectées par les collaborateurs commerciaux :
 - les obligations découlant du Code des Marchés Publics et du Code du Commerce,
 - l'application de ce dixième principe fondamental du Global Compact.
- la Direction Exploitation s'assure du respect des obligations définies dans le cadre de la Loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et de la charte des bonnes pratiques d'achats de sécurité privée, dont le Groupe Mondial Protection est signataire.

Les dispositions permettant de veiller au respect de la charte éthique du Groupe sont en place et sont régulièrement rappelées aux collaborateurs :

- le Référent Ethique, indépendant, a pour mission d'alerter la Direction Générale concernant d'éventuelles dérives en matière d'éthique et de déontologie.
- un support spécifique est également disponible, sur le système de partage de la documentation, afin de permettre le signalement, auprès de la Direction Générale, de tout évènement révélateur d'un non-respect des principes de cette charte.

En complément, un Comité de pilotage éthique constitué de représentants de différentes catégories de qualifications et fonctions tant fonctionnelles qu'opérationnelles se réunit 2 à 3 fois par an afin de structurer et faire vivre l'éthique au sein du Groupe.

Par ailleurs, tous nos contrats de sous-traitance, dont la trame a fait l'objet d'une mise à jour en 2020, précisent, dans une clause relative à la conduite professionnelle et la déontologie, les engagements attendus en matière d'éthique professionnelle et en particulier en matière de lutte contre la corruption.

7.4. Résultats

Aucune déclaration de soupçon n'a été rendue nécessaire en 2020 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.